



Factures impayees. Un heritier à l'étranger l'autre en france

Par Cori7, le 02/03/2019 à 12:33

Bonjour. Étant deux héritiers dont l'un au Maroc je reçois de l'arcos un trop perçu de notre part dont le courrier a été adressé au notaire. Étant en France je reçois également les impôts à régler. J'ai envoyé des courriers au notaire pour qu'elle contacte mon frère qui réside au Maroc. Réponse par écrit du notaire n'ayant pas assez de fonds merci de faire le nécessaire. Désolée mais mon frère fait le mort au Maroc et je n'ai pas l'intention de payer les sommes totales. De plus comment se fait-il que le nécessaire n'ait pas été fait par le notaire auprès de l'arcos ? Merci infiniment de votre réponse

Par youris, le 02/03/2019 à 18:01

bonjour,

si les liquidités de la succession ne permettent pas au notaire de rembourser le trop perçu à l'ARRCO, il appartient aux héritiers de le faire.

un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers, seul un juge a ce pouvoir.

d'où provient cet indû, est-ce un versement au défunt ou à ses héritiers dans le cadre de son décès ?

salutations

Par Cori7, le 03/03/2019 à 01:11

Mon père est décédé le 14 juin 2017. Les versements de l'arcco ont continué jusqu'au 1er août 2018. J'ai reçu le courrier du notaire début février sans explications. Merci de votre réponse.

Cordialement